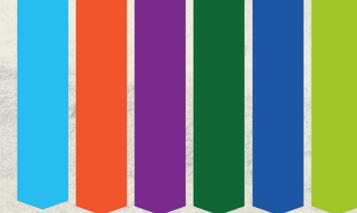


# LE COMMERCE DE LA GLACE

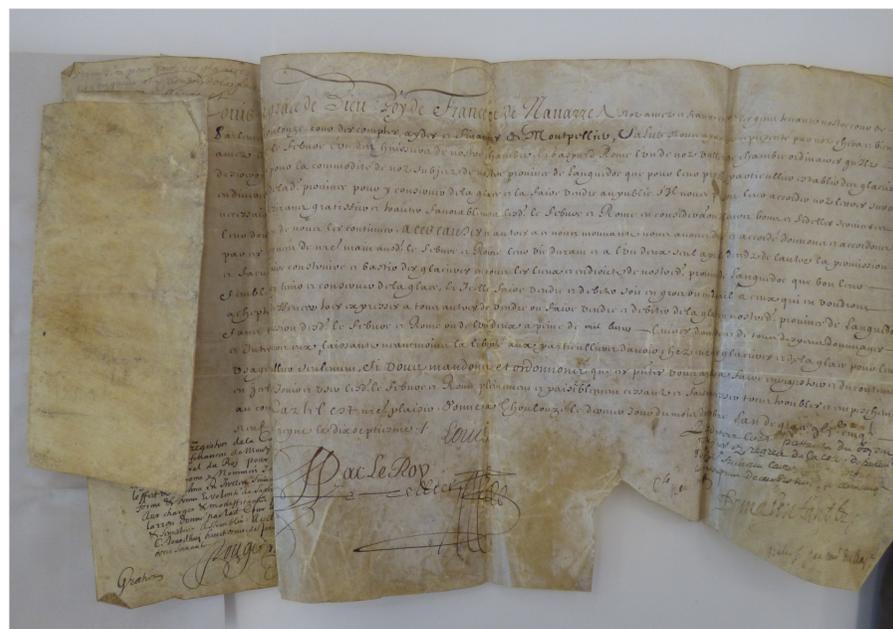


"Castelnau", 24 février 1832, Jean-Marie Amelin (1785-1858), Médiathèque Centrale Emile Zola - Montpellier Méditerranée Métropole, 1652RES - vol 4 - 168, détail.

Une glacière est une structure aménagée, creusée ou bâtie, permettant de stocker de la neige ou de la glace. Si les premières glacières (cavités naturelles, trous aménagés) apparaissent plusieurs siècles avant notre ère, ce n'est qu'au XVII<sup>e</sup> siècle que les glacières bâties connaissent en Europe un essor considérable : on en retrouve partout (villes, grands domaines, châteaux, habitations particulières, etc.).

En France, c'est aussi à cette période que le commerce de la glace est en pleine expansion. Pour l'encadrer et en tirer profit, les rois de France Louis XIII puis Louis XIV accordent des privilèges royaux (moyennant finances) par Lettres Patentes. En ce qui concerne le Languedoc, le premier privilège date du 31 octobre 1659 et est accordé à Antoine Lefèvre, Huissier de la Chambre du Roi, et Gaspard Rome, Valet du Roi. Après de très nombreuses contestations et cessions de parts du privilège, la situation devient anarchique. Le Roi de France institue alors, au mois d'avril 1701, un privilège national au profit de Louis de Beaumont, Bourgeois de Paris, puis revient au privilège régional en novembre 1702. Après de nouvelles Lettres Patentes en 1705 et plusieurs ventes de parts de privilège, ce n'est qu'à la fin de l'année 1775 que celui-ci prend définitivement fin.

Servant notamment au rafraîchissement des boissons, à la conservation de certains aliments ou encore à des fins médicales, cette glace est ramassée soit dans les alentours de Montpellier lorsque le climat le permet, soit dans les Cévennes (col de l'Espérou, mont Aigoual, etc.), puis transportée à dos d'hommes, de mulets puis sur des charrettes durant environ trois jours.



Lettres patentes accordant à Antoine Lefèvre, Huissier de la Chambre du Roi et Gaspard Rome, Valet du Roi, la permission de faire construire des glacières et d'y faire vendre et débiter de la glace, 31 octobre 1659, document conservé aux Archives départementales de l'Hérault, sous la cote [C 12041].



Lettres patentes portant privilège exclusif pour la vente de la Glace & Neige, dans l'étendue du Royaume, avril 1701, détail, document conservé aux Archives Municipales de Montpellier, sous la cote [HH 187].